



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAL**

**Séance du 18 novembre 2019**

**N°: - ZEC/Organisation de la RIP/FG**

**ETAIENT PRESENTS :** Madame Florence Reuter, Bourgmestre-Présidente ;  
Monsieur Yves Vander Cruysen, Monsieur Cédric Tumelaire, Monsieur Brian Grillmaier, Monsieur Alain Schlösser, Madame Célinie Leman-Brabant, Madame Aisling D'Hooghe, Echevin(e)(s) ;  
Monsieur Etienne Verdin, Président du C.P.A.S. ;  
Madame Bernadette Delange-Raeymaekers, Madame Claire Bertrand - Van Dongen , Madame Penina Soudry-Benzennou, Madame Bénédicte Colla-Vander Borgh, Madame Nathalie Thonon, Monsieur Marc Vanrysselberghe, Monsieur Jad Touimi-Benjelloun, Monsieur Jean Ruwet, Madame Catherine Detry, Madame Maria-Pia Janssens, Madame Aurélie Naud, Monsieur Janusz Linkowski, Madame Jacqueline Detroz, Monsieur Jean-Michel Cassiers, Monsieur Didier Londes, Madame Georgette Léger, Monsieur Philippe Hermant, Madame Coralie Van Bever, Madame Fiorella Iezzi, Madame Cindy Dequesne, Monsieur Gérard Dayse, Conseiller(e)s.  
Monsieur Fernand Flabat, Directeur général.

**ABSENT(S) (EXCUSE(S)) :** Monsieur Raphaël Szuma, Monsieur Thomas Verhulst, Conseiller(e)s.

---

**2 / Urbanisme - Demande de révision du plan de secteur dans le centre de la Commune, par la réalisation d'une zone d'enjeu communal fondée sur le dossier de base - Organisation d'une réunion d'information préalable du public - Décision.**

---

**LE CONSEIL COMMUNAL, en Séance publique,**

Vu le Code du Développement territorial (CoDT) entré en vigueur le 1er juin 2017 ;

Considérant qu'une réflexion a été entamée quant à l'aménagement du centre de la Commune de Waterloo ; que dans ce cadre, une révision partielle du plan de secteur dans le centre de la Commune a été envisagée, par la réalisation d'une zone d'aménagement communal (ZEC) ;

Considérant que, par une délibération du 18 décembre 2017, le Conseil communal a décidé : (i) d'approuver le principe de la poursuite des réflexions entamées quant à l'aménagement du centre de la Commune, en vue de la révision du plan de secteur par l'inscription d'une ZEC ; (ii) de charger le Collège d'établir les projets des documents à soumettre au Conseil communal, en vue de la passation d'un marché public ayant pour objet de désigner un bureau d'études qui sera chargé d'établir le projet de dossier de base visé à l'article D.II.44 du CoDT ; (iii) de charger le Collège, après désignation du bureau d'études, du suivi et de la coordination de l'établissement du projet de dossier de base qui sera soumis au Conseil communal ;

Considérant qu'un marché public a été lancé en ce sens le 29 janvier 2018, que le bureau d'études JNC INTERNATIONAL a été choisi en vue d'établir un dossier de base conformément à l'article D.II.44 du CoDT ;

Considérant que ce dossier de base a été réalisé, qu'il est accompagné d'une carte d'affectation des sols et des éléments requis par l'article D.II.44 du CoDT, que ces documents sont joints à la présente délibération ;

Considérant que la carte d'affectation des sols reprend notamment les servitudes présentes sur les parcelles situées

dans le périmètre de la ZEC en projet, ainsi qu'une partie du PPA13 à abroger;

Considérant que la partie du PPA 13 à abroger, située dans le périmètre de la ZEC en projet, concerne cinq parcelles, dont quatre sont bâties, la dernière étant destinée à accueillir un passage pour les modes doux;

Considérant que les parcelles concernées accueillent des maisons unifamiliales, que l'une des parcelles était d'ailleurs déjà bâtie à l'origine ;

Considérant l'abrogation de la partie du PPA 13 située dans le périmètre de la ZEC en projet se justifie en ce qu'il est devenu, en partie, obsolète ; que cette abrogation est donc cohérente et vise à supprimer une couche supplémentaire dans les outils planologiques de la zone visée par la ZEC en projet, ce qui simplifiera la lecture de ces outils et assurera une cohérence dans la mise en œuvre de la ZEC en projet et dans l'évolution du quartier;

Considérant qu'en application de l'article D.II.47, §1<sup>er</sup>, al.2 du CoDT , le Conseil communal prend la décision de demander une révision partielle du plan de secteur fondée sur le dossier de base et la carte d'affectation des sols précités, et soumet cette décision ainsi que le dossier de base et sa carte d'affectation de sols à une réunion d'information préalable;

Considérant que cette réunion a pour objet (i) de permettre à la Commune de présenter le dossier de base, (ii) de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations sur le projet de révision du plan de secteur, (iii) de mettre en évidence, le cas échéant, les points particuliers qui pourraient être abordés dans le rapport sur les incidences environnementales et (iv) de présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par la Commune afin qu'il en soit tenu compte dans le rapport sur les incidences environnementales;

Considérant que la réunion d'information préalable est fixée le 9 décembre 2019, à 20h, dans la salle Jules Bastin de la Maison communale, rue François Libert 28 à 1410 Waterloo ;

Considérant que les informations sur le dossier peuvent être obtenues au service urbanisme de l'Administration communale, situé rue François Libert, 28 à 1410 Waterloo et accessible du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et le mercredi de 13h30 à 16h, ou auprès des personnes suivantes : GOVAERTS Françoise, Responsable du Service urbanisme – Tél. :02/352.99.29 ; FARANNA Aurelia : Architecte au service urbanisme – Tél. : 02/3587.24.00 ;

Considérant que sont invités à cette réunion d'information préalable le Gouvernement wallon ou son représentant, un représentant de la DGO4 et la fonctionnaire déléguée, un représentant de la DGO3, le pôle "Environnement", le pôle "Aménagement du Territoire" et la CCATM;

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- de demander une révision partielle du plan de secteur fondée sur le dossier de base et la carte d'affectation des sols joints à la présente délibération, et de viser la partie du PPA13 à abroger, située dans le périmètre de la ZEC en projet

-de soumettre sa décision de demande de révision partielle du plan de secteur, ainsi que le dossier de base et la carte d'affectation des sols à une réunion d'information préalable

-de solliciter l'avis de la CCATM

-de fixer la date de la réunion d'information préalable au 9 décembre 2019 à 20h dans la salle Jules Bastin de la Maison communale, rue François Libert, 28 à 1410 Waterloo

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,  
Sé/ Fernand Flabat.

La Bourgmestre-Présidente,  
Sé/ Florence Reuter.

Vu pour copie certifiée conforme à l'original du point n° 2 de la séance du CONSEIL COMMUNAL en date du 18 novembre 2019.

Waterloo le 21 novembre 2019.

PAR ORDONNANCE :  
Le Directeur général,



La Bourgmestre,

Florence Reuter.

  
Fernand Flabat.

